



*La Présidence
De la Polynésie française*

BUREAU DE LA COMMUNICATION
Communiqué de Presse
Mardi 17 mars 2020

Conférence de presse sur les mesures prises pour limiter la diffusion du coronavirus

Le ministre de la Santé, Jacques Raynal, et la ministre de l'Éducation, Christelle Lehartel, se sont exprimés, mardi, lors d'une conférence de presse, sur les nouvelles mesures prises pour la diffusion du coronavirus.

Ils sont ainsi revenus sur les mesures annoncées par le Haut-commissaire de la République, Dominique Sorain, et par le président de la Polynésie française, Edouard Fritch, lors de leur allocution, lundi.

Parmi ces mesures, figurent notamment l'isolement pendant 14 jours de toute personne, voyageur ou personnel navigant, arrivant sur le fenua.

Aussi, compte tenu de cette évolution, les mesures relatives à la présentation d'une attestation médicale à l'embarquement et le contrôle de la température corporelle des voyageurs à l'arrivée de tous les vols sur le territoire ne sont plus nécessaires et sont levées à compter du 17 mars.

Le questionnaire de contrôle sanitaire délivré à bord de chaque vol à destination de la Polynésie française, par la compagnie aérienne, est toujours en vigueur. Une attention particulière est demandée au remplissage de ce questionnaire par tous les voyageurs et personnels navigants. Le questionnaire complété sera récupéré à l'arrivée en Polynésie française et une fiche d'information sera remise à ces derniers.

Cette information, ainsi que les points de situation sur le virus et les informations destinées aux voyageurs, sont disponibles sur actualisés sur une page internet dédiée sur le site internet de la direction de la Santé à l'adresse suivante : <https://www.service-public.pf/dsp/covid-19/>

Par ailleurs, suite à l'arrêté du haut-commissariat du 11 mars dernier activant le plan général ORSEC en Polynésie française et aux mesures annoncées, le niveau 1 ou « plan de mobilisation interne » du « Plan blanc » des établissements hospitaliers est activé à compter du mercredi 18 mars, afin de permettre une préparation coordonnée de la réponse aux tensions hospitalières et aux situations sanitaires exceptionnelles.

La ministre de l'Éducation, Christelle Lehartel, est pour sa part revenue sur les mesures de fermeture des établissements scolaires, à partir de l'après-midi du mercredi 18 mars, annoncées la veille.

Elle a précisé les modalités de ces mesures qui concernent les écoles, les collèges, les lycées et l'université, pour une période de 3 semaines.

-0-0-0-0-0-